



n° 28

Le numéro 5 francs
Abonnement 60 francs

Décembre 1947

des Ouvries

Rédaction-Administration :
19-21 Rue Diderot LENS (P-de-G) Tél. 6228
C.C.P. Joseph SAUTY Lille 558-22

Organe des Fédérations des Syndicats Chrétiens Ouvriers et Employés des Mines

En refusant de s'associer à la grève politique la classe ouvrière a bien mérité du syndicalisme et de la démocratie

MANIFESTE

de la Fédération des Syndicats Chrétiens de Mineurs

Aux travailleurs des mines de toutes catégories

Pendant plus de trois semaines la corporation minière a du subir une grève dont le résultat principal a été d'apporter un peu plus de misère dans les foyers ouvriers.

Le moment a été bien choisi : c'est non seulement celui où l'industrie charbonnière reste la pièce maîtresse de l'économie du pays, c'est aussi celui où les besoins des populations sont les plus impérieux.

A elle seule, la grève des mineurs devait paralyser le pays, c'est pourquoi l'effort des agitateurs a été particulièrement violent pour arrêter tout travail dans l'ensemble des bassins.

Mais, la classe ouvrière consciente de sa dignité, n'a pas accepté que le syndicalisme serve de tremplin aux visées d'un parti politique.

On a tenté de faire croire que les mineurs avaient décidé démocratiquement de cesser le travail :

NOUS NOUS INSCRIVONS EN FAUX CONTRE UNE TELLE AFFIRMATION.

Nous le faisons au nom de la majorité des mineurs de toutes catégories.

La où des votes secrets ont été organisés, un camouflet retentissant a été infligé à ceux qui voulaient entraîner les mineurs à l'aventure. Les travailleurs savent d'ailleurs que les votes à bulletin secret ont été sabotés systématiquement, parce que chaque fois le résultat ne laissait de doute pour personne.

Et malgré les insultes qui nous sont prodiguées, c'est avec fierté que la Fédération des Syndicats Chrétiens de Mineurs constate que dès le premier jour de la grève elle répondait au sentiment intime de la classe ouvrière des mines.

Nous resterons toujours aux côtés des ouvriers lorsqu'il s'agira de grèves justifiées pour des motifs professionnels bien fixés et lorsque tous les moyens de conciliation auront été éprouvés, mais nous n'accepterons jamais de laisser entraîner la Classe ouvrière à la grève politique.

Les faits prouvent surabondamment que par suite de cette grève insensée nos foyers ont été privés de salaire pendant trois semaines, que le pays a été appauvri de plus de deux millions de tonnes de charbon et qu'elle aura peut-être pour conséquence de réduire au chômage un grand nombre d'entreprises. Ainsi, peut se résumer le bilan de cette grève contre laquelle la classe ouvrière s'est dressée.

Ainsi se justifie la position de la Fédération des Syndicats Chrétiens de Mineurs dont la majorité des travailleurs des mines reconnaissent la courageuse clairvoyance.

Avec la classe ouvrière nous avons dit NON à la Dictature

Avec elle nous avons dit NON au Syndicalisme Politique

Avec elle nous avons dit OUI à la Liberté

Avec elle nous avons dit OUI au Syndicalisme Professionnel

Avec elle nous avons dit OUI à la démocratie

Avec elle nous avons dit OUI à la France

La terreur a pu être systématiquement organisée, les ordres de macaque ont pu être donnés dans l'ensemble des bassins, cela n'a pas arrêté le sursaut de l'immense majorité des mineurs qui, malgré les légitimes revendications qu'ils avaient à faire valoir ont refusé de suivre les professionnels de l'agitation politique.

La Fédération des Syndicats Chrétiens de Mineurs salut fraternellement tous les travailleurs, quelles qu'ils soient, qui eurent à subir les vexations et les brutalités qui semèrent la terreur dans nos cités ouvrières.

A tous ceux qui aspirent au syndicalisme libre et indépendant de toutes attaches politiques, à tous les mineurs conscients de leurs responsabilités la Fédération des Syndicats Chrétiens de Mineurs en appellent pour qu'ils viennent dans les Syndicats de la C.F.T.C. se livrer à l'action engagée pour la libération totale de la classe ouvrière

Elle en appelle à tous les éléments sains de la profession. Ils sont les plus nombreux, qu'ils viennent avec nous travailler hardiment à la libération du syndicalisme et du pays tout entier.

CAR L'ACTION CONTINUE...

Tout en poursuivant avec les mineurs la lutte pour la liberté, notre Fédération Nationale mène parallèlement une action énergique auprès du Gouvernement et dont voici les premiers résultats :

10 - Indemnité de vie chère uniforme (avec exonération des retenues fiscales).

20 - Augmentation des allocations familiales de 22% - De nouvelles dispositions ne tarderont pas à être appliquées.

30 - Assurances formelles pour une action rapide et efficace sur les prix.

La C.F.T.C. proclame depuis la libération que seule la baisse du coût de la vie et une meilleure répartition du revenu sont de nature à assurer un standard de vie pour les familles ouvrières. C'est là que doivent se porter tous nos efforts.

Avec la classe ouvrière, la Fédération des Syndicats Chrétiens de Mineurs mènera le combat jusqu'à la victoire définitive. Elle le fera dans la dignité, dans la discipline qui imposent les intérêts supérieurs du pays et pour cette action décisive le concours de nos organisations est assuré à tout Gouvernement quels que soient les hommes qui peuvent en faire partie.

Confiance travailleurs des mines ! Tous ensemble nous remporterons cette partie décisive.

Aux populations françaises

A l'occasion des récents événements qui se sont déroulés dans nos bassins houillers, l'opinion publique s'est ému des violences employées pour empêcher les mineurs de se rendre au travail.

L'opinion publique s'est ému du fait que des groupes de mineurs ont été utilisés pour assurer l'arrêt du travail dans les usines, dans les gares, et dans de nombreuses entreprises des régions minières. L'opinion publique s'est ému et elle a été tentée de juger sévèrement l'ensemble de la corporation minière.

Il ne faut pas que cela soit. La corporation minière ne peut être rendue responsable d'une situation et de faits contre lesquels elle s'est élevée avec une dignité exemplaire.

Les mineurs ont été les premiers à souffrir de tout ce qui a porté atteinte à la Réputation de la corporation minière et ils sont unanimes à condamner tous les faits répréhensibles.

Nous affirmons que les mineurs restent dignes de la confiance que le pays leur a toujours témoignée, ils restent dignes de la sympathie et de l'ardente affection de nos populations.

GAMARADES MINEURS.

Dès la reprise du travail vous avez encore une fois apporté la preuve de votre volonté de travailler au relèvement du pays, la production ne tardera pas à être de nouveau aussi élevée qu'avant la grève.

Aujourd'hui comme hier, la C.F.T.C. vous demande de travailler en toute dignité, conscient de nos droits et de nos devoirs communs.

En faisant, dans un coude à coude fraternel nous aiderons ardemment à la renaissance du pays et servirons efficacement les intérêts de la classe ouvrière.

Démasqués !

Cette fois, nos apprentis dictateurs sont bien démasqués, il n'y a plus place pour l'équivoque.

L'organisation syndicale majoritaire dans laquelle ils étaient parvenus à prendre tous les postes de commande a bien été mise au service du parti communiste dans le coup de force tenté contre la République.

La C.G.T., colonisée, domestiquée, asservie à des fins politiques, était devenue le suprême espoir d'un parti décidé à instaurer SA dictature. Telle est la réalité... Il était facile de deviner le « jeu » depuis longtemps !

Mais, pour le plus grand honneur de la classe ouvrière, pour son plus grand bonheur également, celle-ci n'a pas « marché » car la classe ouvrière française, dans son immense majorité, a flairé le piège et évité le guet-apens qui tentait de la rendre complice de l'agression.

Les observateurs déclarent qu'en Russie, au moment de la Révolution de 1917, en Allemagne au moment de la venue d'Hitler au pouvoir, le chaos économique et social, les moyens de désorganisation employés ressemblent étrangement à ceux que nous venons de constater. Cela est incontestable. Et chacun sait que le désordre, l'anarchie servent excellamment ceux qui n'attendent que de les exploiter à de telles fins.

Mais, comme ils doivent être maintenant fixés ceux qui croient à la sincérité des appels à la production...

Comme ils doivent être maintenant fixés ceux qui croient trop longtemps qu'il était possible de se délivrer gratuitement d'un brevet de super-patriotisme et, en même temps, obéir aveuglément aux ordres d'une nation étrangère assoiffée de domination...

Toutes les déclarations, aussi solennelles qu'elles aient pu être, ne servaient qu'à masquer le sabotage systématique des institutions et cette « Renaissance Française » autour de laquelle se fit tant de bruits...

Il fallait produire, produire à tout prix, à n'importe quel prix... mais c'était au moment où des portefeuilles ministériels leur étaient confiés, nos bons communistes s'assuraient, de l'intérieur du Gouvernement, la colonisation qui leur avait si bien réussi sur le plan syndical...

Mais, tout change le jour où ces portefeuilles échappent et c'est la lutte qui s'engage : la grève perlée d'abord, la grève générale ensuite. C'est le sabotage au grand jour, c'est l'attentat ingénierement préparé contre la France démocratique.

Et pour y parvenir totalement, c'est de propos délibéré que l'on entraîne la classe ouvrière à l'aventure.

Mais, la preuve est faite que les travailleurs français savent observer et juger sainement.

Dans toutes/les professions, la grande majorité des travailleurs s'est immédiatement dressée contre la grève politique, contre l'assassinat de la France.

Et, une fois de plus, nos camarades mineurs furent à la pointe du combat, ils sont restés dignes des luttes du passé. Les matraques sont entrées en jeu, les menaces contre les foyers de nos camarades ont été prodigues sans limite...

La bataille a été longue, rude, pénible, mais la victoire de la classe ouvrière n'en est que plus éclatante et nous ne tarderons pas à mesurer l'amplitude...

Malgré les salaires perdus, malgré la misère qui s'est installée dans nos foyers, malgré les deuils, la classe ouvrière peut être fière de la victoire qu'elle vient de remporter contre ceux qui comptaient sur sa passivité qui la rendrait complice de leurs noirs desseins...

Mais les travailleurs n'ont pas accepté de vivre sous la terreur de la botte communiste, pas plus qu'ils n'avaient accepté de vivre sous la botte hitlérienne...

La classe ouvrière reste Française...

Parce qu'elle sait vaincre dans chaque bataille où se joue le sort de la liberté...

LE
02.

NON... PAS CA !

Si la corporation minière n'est pas définitivement discréditée aux yeux de l'opinion publique, ce ne sera sans doute pas le fait de la poignée d'agitateurs qui ont tout fait pour y parvenir.

Débrayages dans les gares, coups de mains sur les usines de la région Lilloise, etc..., le tout monté en épingle par la presse régionale qui fut tôt largement état de ces incursions de ce qu'il était convenu d'appeler couramment les « groupes de mineurs ».

Et pour mieux discréder, tout à la fois la corporation et les nationalisations, les autocars et camions des houillères furent largement utilisés pour le transport des troupe de choc. L'écreurement n'est pas moins pour la population qui fut témoin de l'activité des camions de la C.C.P.M. qui, aux lieux et place de ravitaillement, transportaient les groupes de maltraqueurs.

C'est ainsi qu'une poignée d'agitateurs et une autre poignée d'exécuteurs contribueront singulièrement à accroître l'idée que le titre de Mineur correspondait à celui de gangster et de gréviculteur professionnel.

Dans toutes les usines de la région minière, dans les gares, le courage des mineurs de la grève se limitait à agiter le « spectre » de l'arrivée des mineurs, mineurs étant synonyme de terreur et d'agitation sanglante.

Et bien non ! Nous n'accepterons pas ce discrédit, il n'est pas mérité par notre corporation qui, dès les premiers jours du conflit, s'est dès lors dans son ensemble contre la grève que nous avions dénoncée comme une opération politique. Nul ne peut s'y tromper, les éléments sains de la corporation minière et ils sont l'immense majorité) se sont dressés avec courage contre les entreprises de ceux qui avaient juré d'instaurer la terreur qui devait précéder l'instauration de la dictature.

Que ceux qui croient à la déchéance de notre corporation pensent à ceux qui, chaque jour, se présentent courageusement aux

Un document historique

Dès le premier jour de la grève des mineurs, la Commission Exécutive des Syndicats Libres des Mineurs et Employés des Mines dénonçait le caractère politique de la grève déclenchée dans le bassin du Nord et du Pas-de-Calais.

Cette grève n'était que le prélude à une action concertée qui devait entraîner VINGT-DEUX fédérations de métiers affiliées à la C.G.T. pour finalement entraîner un arrêt total du travail jusqu'à la victoire à l'asphyxie. La manœuvre a échoué.

En dominant le signal de la résistance, nos camarades mineurs ont galvanisé les énergies et sonné le rassemblement de tous les travailleurs qui entendaient résister à l'emprise de la politique sur le syndicalisme et assurer la pleine souveraineté de la Nation.

Par le document que nous publions ci-dessous, conformément à la position de la C.F.T.C., la Commission Exécutive du Nord-Pas-de-Calais se faisait l'interprète de la grande majorité des mineurs de toutes catégories sur la question des salaires.

Les organisations minières de la C.F.T.C. seront au premier rang de la bataille engagée pour une LIBÉRATION TOTALE DE LA CLASSE OUVRIÈRE.

COMMUNIQUE

du Syndicat Libre des Mineurs CFTC

La Commission Exécutive des Syndicats Libres des Mineurs et des Employés des Mines, réunie à Lens, le 17 Novembre 1947, a examiné la situation qui crée dans le Bassin Minier, le déclenchement de grèves dans un certain nombre de puits.

La Commission Exécutive rappelle la position de la Fédération des Syndicats Chrétiens de Mineurs sur les grands problèmes actuels des PRIX et SALAIRES, position affirmée catégoriquement par le Comité National de la C.F.T.C., les 8 et 9 Novembre 1947.

En présence de l'anarchie actuelle des prix et du ravitaillement, la C.F.T.C. déclare qu'une nouvelle augmentation générale des salaires, dans la situation présente, n'apporterait aucune satisfaction aux masses ouvrières qui exigent la baisse du coût de la vie.

Avec la C.F.T.C., la Fédération des Syndicats Chrétiens de Mineurs réclame, de toute urgence, la création d'un comité de salut public muni de pouvoirs exceptionnels pour assurer le ravitaillement des populations et la baisse des prix.

Mais, considérant que les mouvements de grèves déclenchés actuellement apparaissent uniquement inspirés par des mobiles politiques,

Considérant que le Syndicalisme doit rester strictement professionnel,

Considérant que toute action syndicale à caractère politique ne peut que nuire à la classe ouvrière dans sa lutte pour l'amélioration de ses conditions d'existence,

La Commission Exécutive, se référant aux décisions de la C.F.T.C., déclare que les Syndicats Libres des Mineurs et des Employés des Mines ne peuvent s'associer aux grèves actuellement en cours tant que tous les mobiles politiques n'auront pas été résolument écartés.

HONNEUR à la class' ouvrier' !

LE SENS d'un COMBAT

C'est à une heure particulièrement grave pour l'avenir de la classe ouvrière et partant de notre pays, que j'écris cet article.

Toutes les villes de France, tous les corps de métier sont plus ou moins touchés par des ordres de grève dont l'origine est loin d'être d'ordre exclusivement professionnel.

Certes, le « paravant revendicatif » n'a jamais été mieux utilisé !

Redirai-je encore l'état de misère et de lassitude des masses laborieuses, leur grande inertie du lendemain, leur colère devant l'incompréhension ou la mauvaise volonté des hommes en place ?

Je pense que c'est inutile !

Cela, tout le monde le ressent et en souffre profondément.

Ce que je veux dire, c'est mon message pour les hommes indignes qui, exploitant cet état de chose et, au besoin, l'entretenant, s'en servent comme d'un tremplin pour accéder au pouvoir.

Je redirai mon indignation envers les procédures de ces faux syndicalistes dont l'attitude est avant tout calquée sur celle des hommes dont la tendance politique correspond à la leur.

Tant pis si le peuple doit en souffrir, le PARTI avant tout !

Nous n'avons pas oublié, quant à nous, l'époque bénie où Monsieur Thoréz, d'un seul discours, comme d'un coup de baguette magique, faisait monter en flèche la production charbonnière.

L'époque où Monsieur Leccour déclarait que, dans la bataille du charbon, il n'y avait pas de problème humain, l'essentiel étant de vaincre cette bataille.

Il est vrai qu'à ce moment ces messieurs étaient au pouvoir et que tous les espoirs leur étaient permis.

Ayant perdu la partie sur le plan légal, sur le plan électoral, il restait encore la C.G.T. qui, savamment menée, constituait une arme de premier ordre.

Et c'est le pourquoi de ces grèves, de ces désordres, de ces entraves à la liberté du travail (vieux thème réactionnaire), de ces insultes et même de ces violences envers ceux qui refusent de s'incliner devant les ordres d'une soi-disant internationale, véritable P.C. d'un nationalisme étranger.

Que pensent de tout cela les vrais syndicalistes, les militants ouvriers authentiques qui, simplement, se sont mis au service de leurs camarades de travail, animés par le grand espoir de les libérer de la dictature de l'argent, de l'ambition ou de la Haine ?

Qu'en pensent les vieux lutteurs qui, après avoir bataillé également contre un capitalisme inhumain, se font aujourd'hui traiter de « jaunes » parce qu'ils se dressent avec la même énergie face aux aspirants dictateurs ?

C'est au bon sens populaire, c'est à ce vieux peuple français profondément épris de liberté que je m'adresse. A ce peuple qui, de plus en plus, reproche à la grève politique qu'on cherche à lui imposer, manifestant ainsi son désir de demeurer LIBRE, de ne pas devenir l'instrument d'un parti, quel qu'il soit.

On ne manquera pas de nous traiter de fascistes, réactionnaires, agents des trusts et autres slogans publicitaires plus dignes de mercantis que de gens prétendant représenter la classe ouvrière.

C'est bon signe !

La violence et la stupidité même des attaques nous prouvent l'importance du grand combat pour la LIBERTÉ que nous avons entrepris.

Paison de plus pour continuer !

R. BESSEIGNE,

Secrétaire de l'U.R. de mineurs du Centre-Est.

Voir en page 4

notre rubrique Echo-Revue

de Spectator

La « main tendue » était armée d'une matraque ou Monsieur DELFOSSE, Directeur-Général Adjoint des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais se fait ASSOMEUR DES OUVRIERS

L'épreuve de la grève aura été pénible pour le syndicalisme qui avait été asservi aux visées du parti communiste ; elle aura été pénible pour la Nation ; mais sur bien des points elle aura singulièrement contribué à montrer les hommes du parti communiste sous leur vrai visage, à les montrer de la corporation minière, nous sommes plus fiers que jamais d'en être et de l'apprécier corps et âme.

Et vous, mineurs, où vous trouviez, marchez le tête haute et la conscience tranquille, notre belle corporation n'a rien de commun avec ceux qui avaient oublié qu'avant tout vous étiez des FRANÇAIS.

Joseph SAUTY.

un marteau saisi sur un établi de vaient.

Et Monsieur Delfosse devait « choisir » sa victime en la personne de notre camarade Georges ROLLET, militant de la C.F.T.C. Or, au titre de syndicaliste chrétien, Georges Rollet peut ajouter avec fierté celui d'avoir rendu un fier service à Léon Delfosse pendant la guerre. Engagé dans la résistance, apprenant que Delfosse est recherché par la Gestapo, Georges Rollet n'aurait pas une minute à en prévenir Léon Delfosse qui s'échappe. A l'époque, Delfosse qui a été arrêté et condamné à mort, Georges Rollet déclare : « JE NE L'OUBLIE JAMAIS ».

Bien sûr, dans la série des matraquages, le geste de Delfosse pourrait être classé parmi les faits divers qui ne méritent pas que l'on s'y arrête. Mais Delfosse n'a pas craind de descendre de quelques degrés dans l'ignominie.

Le 28 novembre, au Groupe d'Officiers, à l'appel du ministre de la Production industrielle et du Gouvernement, un groupe de camarades employés houillers le piqueut de grève et se rendent à leur travail, Monsieur Delfosse, directeur général adjoint, ne peut accepter un tel « outrage » !

Pour donner l'exemple, ramper devant le patron, Georges Rollet n'est pas un adversaire, mais il est devenu un ennemi. Et il entend le traiter comme tel,

surtout qu'il semblait bien que l'heure avait sonné...

La République devait être définitivement étranglée, Monsieur Delfosse se croit sans aucun doute assuré de l'impunité. Il devait se rendre compte de l'ignominie de son geste crapuleux, à quelle abjection il se livrait... mais l'ORDRE était venu et Delfosse n'était plus qu'un exécuteur assommant des travailleurs se livrant à la besogne qui leur permet de vivre et de faire vivre le pays.

Camarades mineurs, voilà un exemple de ce dont peut se rendre capable un soi-disant directeur général adjoint qui se targue d'être un représentant authentiquement ouvrier.

Camarades mineurs, vous êtes justes.

Et que ceux qui s'étaient laissés prendre au mensonge de la main tendue doivent être éclairés et tirer les conclusions qui s'imposent.

Petits Echos de la Mine — ET D'AILLEURS —

Quand on est riche !

Un peu de dignité

Monsieur l'Inspecteur !

On peut se permettre certaines libéralités.

Nous avons déjà dénoncé ici même, le fait que Monsieur HOYEZ, ex-employé du groupe de Béthune, licencié depuis plus de 2 ans, continue de recevoir ses appointements des Houillères.

Nous affirmons que le 31 octobre dernier, les appointements de Monsieur HOYEZ ont encore été payés par le Groupe de Béthune, ce qui est à proprement parler un SCANDALE.

Qu'attend donc la direction de ce groupe pour y mettre fin ?

Nous espérons bien que ce rappel suffira. Et s'il en est autrement, la Direction Générale fera bien d'y mettre un terme en exigeant la décision qui s'impose.

Un nouveau parti !

Il y en a suffisamment, direz-vous ! Mais non, et aussi drôle que cela puisse vous paraître, il y a maintenant en France le parti des « techniciens » et c'est bien le plus dangereux comme vous pourrez en juger.

Il voici une bien bonne que je vous garantis comme authentique et qui fut entendue à Hénin-Liétard, le jour de Sainte-Barbe, après le discours du camarade Maurice Thorez.

Dans un café, un « majoritaire » et un « minoritaire » discutent haut et fort.

Le minoritaire : Te n' vas tout d'même pas nous dir qu' ch'est pou défend l'z'ouvriers qu la C.G.T. à décreté la grève.

Le majoritaire : Ben pour qui qui cha's rot ?

Le minoritaire : Pou' l parti communiste tiens ! Y l' fait assez vir', comme si cha'n s'rot pon li qu'y a fait déboulonner les rats à Arras pour provoquer eun' catastrophe...

Le majoritaire : Déboulonner les rats ! Ben sûr que non qu' ch'est pas là, ch'est les « techniciens ».

Le minoritaire : Les « techniciens », sais-tu seul'min' ch'u qu' ch'est qu'in technicien, comme te dis si bien ?

Le majoritaire : In technicien, ben, ch'est ch' nouvau parti d' cheux qui font du sabotache !

Vive l'Uniforme !

Une ordonnance du Gouvernement soviétique vient de faire connaître que les ingénieurs et techniciens de l'industrie charbonnière et des mines porteront, désormais, des uniformes avec indication de leur rang hiérarchique.

Les journaux russes décrivent avec forces détails les caractéristiques de ces attributs : épaulières brodées d'étoiles et de lauriers, pattes d'épaules pour les étudiants des écoles des mines, etc., etc...

Et puis, tenez-vous bien, le titre de « Mineur Honoraire » sera décerné à tout ouvrier ayant travaillé au fond des mines pendant dix ans !

Moi, je pense qu'au temps où Auguste Lecœur était « Ministre du Charbon » il aurait bien été capable de nous sortir quelque chose du même goût...

Seulement, seulement, lui, Auguste 1^{er}, il n'avait même pas droit au titre de « Mineur Honoraire ». Il est vrai qu'il pouvait toujours ramener l'ancienneté à quelques mois, ce qui lui aurait donné droit au diplôme.

A propos d'un cadeau

Malgré la grève, malgré l'interdiction pour les ingénieurs de pénétrer dans les fosses ou ateliers, il est tout de même possible d'entretenir les petits rapports d'amitié, et voici une petite histoire qui le prouve.

Aux Ateliers Centraux du Groupe IV, à Billy-Montigny, le délégué Roland Lefebvre a pensé qu'il serait agréable pour l'Ingénieur de ces ateliers de recevoir un petit cadeau de Saint-Eloï. Il n'y a là rien que de très normal.

Mais, il a trouvé le « joint » pour en assurer la confection. C'est ainsi que pendant la grève, il a fait travailler un groupe d'ouvriers à la confection dudit cadeau, non pas dans les ateliers des Houillères, mais chez un particulier dont nous donnerons le nom si besoin est. Bien entendu, selon Monsieur Roland Lefebvre, les heures de travail seront payées par les Houillères.

Qui en pense Monsieur le Directeur-Délégué du Groupe ?

Et qu'en pensent les travailleurs envers qui « Monsieur » Lefebvre se conduit en petit dictateur ??

Convocation du Bureau Central

Les Membres du Bureau Central, du Syndicat Libre des Mineurs sont invités à assister à la Réunion du Bureau Central qui aura lieu le Dimanche 28 Décembre à la Centrale de Lens.

PRÉSENCE INDISPENSABLE

Chez les Employés des Mines...

Jeunes Administratifs... voici pour vous :

Le Conseil du Syndicat Libre des Employés des Mines et Agents de Maîtrise du Pas-de-Calais réuni à Lens le 11 Décembre 1947, constate avec satisfaction que la grève malheureuse déclenchée et entretenue par les meneurs communistes est enfin terminée.

À la majorité écrasante, les employés et agents de maîtrise s'étaient prononcés contre la grève dont le caractère politique était évident.

Calmes et dignes, ils ont refusé catégoriquement d'associer à un mouvement impopulaire qui n'aurait pu durer si des méthodes indignes de la classe ouvrière ne l'avaient imposé par la force brutale.

À la suite du dououreux conflit, le Syndicat Libre des Employés

et Agents de Maîtrise des Mines adresse à tous les agents du bassin ses félicitations chaleureuses pour leur attitude.

Fidèle à la ligne de conduite qu'il s'est fixée, le Syndicat est resté et demeurera sur le terrain strictement professionnel.

Après avoir pris connaissance des démarches de la Fédération relatives aux salaires perdus pendant la grève y compris l'indemnité de 1.500 francs au reclassement des employés administratifs, le Syndicat lui fait confiance pour l'aboutissement de ses revendications et invite cordialement tous les employés et agents de maîtrise qui veulent un syndicalisme vraiment libre et professionnel à rallier les rangs de la C.F.T.C.

Enfin, considérant que pour assurer à la classe ouvrière un standard de vie normal, il est indispensable d'obtenir la baisse du coût de la vie, le Conseil Syndical adjure le Gouvernement de pratiquer une action énergique sur les prix et de poursuivre sans faiblesse les spéculateurs et les trafiquants.

Le Syndicalisme doit intéresser tous ceux dont le travail est une nécessité vitale.

Il touche, peu ou beaucoup, tous les professionnels du plus petit au plus grand.

Il semble donc permis à un journal syndical d'ouvrir ses colonnes à un « Coin des Jeunes ».

Les jeunes ont-ils des problèmes bien à eux ? Ont-ils la possibilité d'en parler en connaissance de cause ?

Nous voudrions pouvoir le faire.

Etant employé, vous me permettrez de voir, en premier lieu, le cas de mes camarades de bureau.

Quelle est, actuellement, la situation qui leur est faite ?

Dans certains bureaux, le jeune employé sera d'abord le commisnaire, celui qui va, par les couloirs obscurs, de certains bureaux centraux, ramasser ou distribuer notes ou correspondances. C'est là le plus clair de son travail.

Ce sera le « mousse », celui auquel on donnera les travaux simples ou tout simplement... barbants, le chef de bureau hésitant, trop souvent, à confier des travaux à responsabilité ou quelque employé caduc cachant son travail comme une relique sacrée de peur de se voir, un jour, « dégomme » par un jeune trop entrepreneurial.

Dans certains groupes, ce sera celui qui, pour répondre à une convocation au service militaire, abandonne un travail stable pour tomber à son retour dans une « Réserve du Personnel », où sont brassés employés de tous calibres pour une période indéfinie d'incohérence et d'instabilité.

En général, le jeune employé, c'est celui qui subit cet éventail de salaires où les augmentations sont les plus faibles (10-12-14 points) avec des occasions de monter plus rares, par rapport aux augmentations de coefficients des échelles supérieures (26-28-32 points) qui sont celles des employés plus grands.

Est-il exagéré ?... Je le voudrais bien.

Manque-t-il de détails ?... Notre journal corporatif me permettra d'en donner par la suite.

Mais dès maintenant, il apparaît que le syndicalisme n'est pas seulement affaire d'adultes ou de personnes haut placées, mais qu'il doit intéresser au plus haut point les jeunes.

Nous avons une situation à établir et à défendre, sachons nous unir en une Commission de Jeunes et nous lancer hardiment dans une bataille pour la défense des intérêts de tous les jeunes.

A. GODET.

Les Employés obtiennent satisfaction Administratifs

tuation : Nous obtenons la parité à l'échelle III et le rapprochement sensible des autres échelles.

Qu'on en juge :

Echelle 1 : Coefficient 120 plus indemnité exceptionnelle de 1,60 de l'heure.

Echelle 2 : Coefficient 135

» 3 : » 150

» 4 : » 170

» 5 : » 180

» 6 : » 200

» 7 : » 220

» 8 : » 240

» 9 : » 260

L'indemnité exceptionnelle est accordée également aux employés de moins de 23 ans, elle est calculée proportionnellement au traitement perçu.

Ges modifications prennent effet au 1^{er} juillet 1947.

Après l'octroi de la prime de régularité au taux de 10 % pour laquelle notre Fédération a lutté pendant plus de deux ans, voici que nous obtenons la juste réparation d'une injustice.

Nos camarades administratifs apprécient l'action tenace et persévérante de la C.F.T.C. et en tireront, nous en sommes persuadés, toutes les conclusions qui s'imposent.

Et ils ne manqueront pas de constater qu'il est souvent plus efficace d'agir que de faire trop de bruits inutiles.

Louis DELABY.

Allocation chauffage et Indemnité logement des Pensionnés et des Veufs d'Agents des Exploitations Minières et Assimilées

II. — INDEMNITE DE LOGEMENT

Tous les pensionnés mariés ou soutiens de famille ou les veufs des catégories visées au 1^{er} (A et B) à l'exclusion des retraités proportionnels qui ont quitté la mine avant l'âge de la retraite et des veuves des retraités ou des agents ayant effectué moins de 30 ans de services qui ne sont pas déclarés en activité de services à la mine, doivent, s'ils ne sont pas logés ou s'ils n'ont pas perçu l'indemnité de logement s'adresser munis de leur titre de pension à la dernière exploitation ou espèces auprès de la dernière exploitation ou qui leur paiera l'indemnité si cette exploitation a disparu.

Les intéressés qui, en raison de leur éloignement ne pourraient pas se présenter à la dernière exploitation doivent s'adresser à la Caisse Autonome Nationale qui leur enverra un bon éventuellement réalisable en espèces auprès de la dernière exploitation ou qui leur paiera l'indemnité.

Les veuves d'ouvriers décédés en activité de services doivent également s'adresser à la dernière exploitation ou leur mari était occupé.

Les exploitants devront faire parvenir à la Caisse Autonome Nationale une liste précisant les nom, prénoms, date de naissance et domicile des bénéficiaires de l'indemnité de logement ainsi que la série et le numéro de la prestation dont ils bénéficient de la part de la Caisse Autonome Nationale. Ces listes leur seront renvoyées accompagnées de bons de logement.

Les bons non employés pour une cause quelconque devront être renvoyés à la Caisse Autonome Nationale.

Toutes ces anomalies proviennent de ce que les intéressés n'ont souscrit aucune déclaration d'impôt au titre de 1946.

Nous attirons l'attention de nos camarades sur l'intérêt qu'il y a à ne pas négliger cette formalité, peut-être un peu compliquée, mais combien simple à côté des complications que le manque de déclaration amène quand il s'agit de déposer une réclamation.

Dès que vous serez en possession de la fiche récapitulative de vos salaires pour l'année 1947, ne manquez pas, si vous avez des hésitations au moment d'établir votre déclaration, de venir nous demander conseil. Et n'oubliez surtout pas que cette déclaration doit être souscrite avant le 28 février 1948.

Une jeune fille de dix-huit ans faisant partie d'une famille de neuf enfants paie séparément alors que son salaire aurait dû être inclus avec celui de son père pour former le revenu familial.

Par exemple : Marié au début de 1946, paie toujours comme célibataire.

Une jeune fille de dix-huit ans faisant partie d'une famille de neuf enfants paie séparément alors que son salaire aurait dû être inclus avec celui de son père pour former le revenu familial.

Toutes ces anomalies proviennent de ce que les intéressés n'ont sous-

crit aucun déclaration d'impôt au titre de 1946.

Nous attirons l'attention de nos camarades sur l'intérêt qu'il y a à ne pas négliger cette formalité, peut-être un peu compliquée, mais combien simple à côté des complications que le manque de déclaration amène quand il s'agit de déposer une réclamation.

Dès que vous serez en possession de la fiche récapitulative de vos salaires pour l'année 1947, ne manquez pas, si vous avez des hésitations au moment d'établir votre déclaration, de venir nous demander conseil. Et n'oubliez surtout pas que cette déclaration doit être souscrite avant le 28 février 1948.

L'UNION DU NORD DES SOCIETES DE SECOURS MINIÈRES DU BASSIN DU NORD-PAS-DE-CALAIS nous communique le

Rectificatif au Barème des Indemnités Journalières

Valable à compter du 1^{er} Novembre 1947

BENEFICIAIRES	Maladie ou Maternité	Après 6 mois de chômage	Réduction en cas d'hospitalisation (Art. 105 du Décret du 27-11-46)				
			Célibataire Veuf sans enfant		Marié sans enfant Veuf avec 1 enfant Soutien de famille avec 1 membre à charge		Marié avec 1 enfant Veuf avec 2 enfants Soutien de famille avec 2 membres à charge
		Réduction 2/5		Réduction 1/5		Pas de réduction	
			Avant 6 mois de chômage	Après 6 mois de chômage	Avant 6 mois de chômage	Après 6 mois de chômage	
Adultes de moins de 16 ans	91	107	54</				

ECHOS REVUE

NOTRE CHOIX EST FAIT
DEPUIS LONGTEMPS :

"Nous avons, à différentes reprises, fait état de la situation à l'intérieur de la C. G. T. où les différentes tendances se sont affrontées sévèrement ces derniers temps.

Robert BOTHEREAU secrétaire de la C. G. T. avait publié avant les grèves une série d'articles intitulés : « Le Drame Conférence ».

L'opposition des différentes tendances de la C. G. T. a été singulièrement accentuée au cours des conflits qui viennent de se dérouler dans les mines. Dans les mines par exemple, c'est traduite par un maquisage en règle des éléments connus comme appartenant à la "minorité" de la Force Ouvrière. Ces combats ont été réels et violents comme de vulgaires affrontements de la C. F. T. C. traités de "jumeaux" et de "briseurs de grève" tout comme c'était le syndicalisme chrétien...

Précédemment nous avons vu l'organisation postale de la C. G. T. se scinder. Aujourd'hui, la même opération se réalise chez les cheminots touchés plus que d'autres dans leur honneur professionnel à la suite des sabotages qui ont souillé l'indication du pays tout entier.

En soixante années de lutte ininterrompue

La CFTC a sauvegardé LA LIBERTÉ SYNDICALE

L'histoire du Syndicalisme chrétien est le témoignage de la lutte constante des syndiqués chrétiens pour défendre la liberté et garantir l'existence de leur mouvement.

Dès ses premiers pas, en 1887, le petit noyau de syndicalistes chrétiens doit faire face à l'incompréhension, voire à l'hostilité de nombreux de ceux qui, par leurs principes et leurs activités sociales, auraient dû se réjouir de sa création. L'enlèvement de ces meilleurs alliés alors aux syndicats neutres, puis aux syndicats "jaunes". Le paternalisme patronal régnait en maître. On ne croit pas à la "majorité" des travailleurs.

Les mauvaises fées qui s'étaient penchées en ricanant sur le bercail du premier né du syndicalisme chrétien ne lui prétendent pas une vie très longue. Il a fallu convaincre, ne jamais désarmer, s'opposer à des mai-maïs qui eussent brimé l'indépendance.

La lutte commença, ardue et vive, avec les syndicats socialistes dès que l'enfant eut pris griffes et dents et se fut élargi sa place au soleil. Il est encore de vieux syndicalistes chrétiens qui se souviennent sans douce du Congrès national des Employés de 1902 qui se tint à la Bourse du Travail de Paris et au cours duquel les syndiqués chrétiens furent brutalement mis à la porte par leurs camarades des syndicats socialistes. Ce geste devait être essayé à nouveau, mais sans succès cette fois, à un Congrès international qui eut lieu à Bruxelles en 1903.

Ainsi les difficultés rencontrées dès ses premières années par le syndicalisme chrétien pour défendre son existence contre les menaces extérieures ont contribué à l'armée définitivement pour lutter avec efficacité chaque fois qu'on a voulu, plus tard, attenter à la liberté syndicale.

En 1924, une machination habilement montée par des industriels du Nord veut présenter au Saint-Siège les syndicats comme des organisations révolutionnaires, animées du plus pur esprit marxiste. Il faut d'ailleurs rappeler que les mêmes industriels collaborent volontiers avec les organisations de la C.G.T. mais n'admettent pas la discussion avec nos syndicats, trop coriaces sans doute et peu inclins à se laisser manœuvrer. En 1929, le Saint-Siège faisait table rase des accusations lancées contre la C.F.T.C. et rappelait solennement que la place des catholiques était dans ses rangs.

En 1936, l'assaut contre la C.F.T.C. vient d'autre côté. Lors des pourparlers qui aboutissent le 7 juillet aux accords Matignon, la C.G.T. s'oppose à ce que la Centrale chrétienne participe aux négociations. Plus tard, elle sera complice par son silence, lorsque certaines de ses organisations voudront imposer un monopole de l'embauchage sur les chantiers de l'exposition internationale de Paris. Elle se tailla encore lorsque nos camarades mineurs, qui refusent de rejoindre les rangs de la C.G.T. se voient interdire l'accès aux puits et se trouvent en butte aux brimades les plus odieuses.

L'attitude énergique qui prendra à cette occasion la C.F.T.C. fera malgré tout la C.G.T. à donner des conseils de modération à ses militants. La C.F.T.C. a sauvé alors la liberté syndicale.

Mais ses Féderations et syndicats locaux ont encore eu à lutter par la suite, pour être admis aux discussions des Conventions collectives, dont l'ostrogisme de la C.G.T. voulait les tenir éloignés. De 1936 à 1939 nous assistons ainsi, à travers toute la France, à un combat de tous les instants, parce que la C.F.T.C. ne veut pas abandonner son droit de défendre les intérêts légitimes des travailleurs.

1940. La défaite passagère de la France, en livrant le pays à l'occupation partielle des nazis, a ancré l'avènement d'un gouvernement dont l'un

Vive la liberté !

CHEZ LES MINEURS

De toute évidence, la Fédération du Sous-Sol n'échappe pas à la réaction violente des militants qui désirent échapper à la tutelle du parti communiste, maître et seigneur de la C. G. T.

C'est ainsi que dans l'usine Ouvrière du 1er Novembre, Noël SINOT, Secrétaire de la Fédération du Sous-Sol initie un communiqué public à la Liberté.

Après avoir examiné l'aspect professionnel de la grève, SINOT écrit à propos de la démission de DELFOSSE du Conseil d'Administration des Charbonnages de France :

"Mais, écrit-il : « Réévidiste, je maintiens mon point de vue et n'en déplaît aux camarades de l'opposition socialiste, je reste convaincu que la majorité des mineurs de notre pays pensent comme moi ».

Si nous n'avons pas à prendre part dans le débat qui oppose SINOT à ses camarades de la Fédération du Sous-Sol, et au risque de le compromettre, nous pouvons affirmer ici que SINOT a effectivement raison. Les mineurs sont bien évidemment catégoriquement l'opposition de la majorité des mineurs à cette grève, dont les éléments professionnels n'étaient que protestés à développer l'agitation. Et nous ajoutons que la violence fut le SEUL moyen de parvenir à l'arrêt de la grève.

Avant SINOT rappela les principales raisons qui accompagnaient la grève : « Il dit qu'il a été nommé à la direction de l'usine de Bruay et que les usines furent détruites en sunt l'illustration.

« Qu'on ne s'y trompe pas, écrit-il, de pareilles méthodes sont extrêmement dangereuses, même et surtout pour ceux qui les emploient. Elles rappellent trop celles que nous avons toujours combattues et dont on prépare le retour ».

« S'il en est qui sont liés par des processus formelles ou informelles à la C. G. T., nous leur disons qu'ils doivent s'en libérer, ils sont à plaindre car ils vont encourrir la lourde responsabilité d'avoir voté pour préparer la plus détestable des dictatures ».

Et SINOT de terminer :

« Nous qui ne sommes engagés envers qui que ce soit, nous qui voulons préserver notre mouvement syndical et le garantir contre toutes les tutelles, nous leur disons aujourd'hui comme hier : Nous avons choisi la liberté et pour elle nous saurons consentir tous les sacrifices ».

Ces quelques citations paraissaient le 27 Novembre. Dans les semaines qui suivent, la situation évolue et SINOT passe à l'offensive. Il se souvient le 1^{er} Décembre 1941, après avoir rappelé les efforts de la "minorité" confédérale, du cours des tractations engagées avec le Ministre du Travail, SINOT écrivait à nouveau :

« Il ne dépend pas de ces camarades si la situation ne s'est pas clarifiée ; sans avoir obtenu des mirroirs, leurs efforts aboutissent à des résultats positifs que les discussions de dommains peuvent améliorer et consolider ».

Cette position est bien celle de nos camarades de la C. F. T. C. qui, de leur

Dans notre grande famille

Naissances

Nous apprenons avec joie la naissance de :

— Jean-Pierre, au foyer de Léon Manet de la section d'Hénin-Liétard ; — Christine-Marie, au foyer de Denis Serville, militante de la section d'Hénin-Liétard ; — Jeanne-Marie, au foyer de René Édouard, de la section d'Hénin-Liétard ; — Hélène, au foyer de Molacka, de la section poitevine d'Avion ; — Annie, au foyer de Jean Lescot, de la section de Frais-Maria (Nord) ; — Gérard, au foyer d'Emile Verner, militante de la section d'Erchin (Nord) ; — Bernard, au foyer de Victor Lemaire, secrétaire de la section Fosse 6 de Labourie ; — Marie-Véronique, au foyer de Joseph Nevejan, de la section des Employés de Lens ; — Brigitte, au foyer de Géry Mouton, de la section des Employés de Lens ; — Christian, au foyer de Jean Judokowak, de la section de Courcelles-Lens ; — Geneviève, au foyer de Pierre Christophe, de la Centrale électrique du groupe IV, petite-fille de Charles Lessenne, de la section des Employés de Courrières ; — Serge, au foyer de notre camarade Georges Andrieu, secrétaire de la section de Mercin-Corlos ; — Anne-Marie, au foyer de Bernard Desprez, trésorier de la section d'Iffarns ; — Madeleine, au foyer de Robert Sterneman, de la section des Employés de Courrières.

A nos camarades, aux vaillantes mamans nous adressons nos vives félicitations et à chacun des petits nouveaux nos meilleurs vœux.

Mariages

— De Jean Dumont, secrétaire adjoint de la section de Monchecourt, avec Mlle Jacqueline Delcorge, de la section Employés d'Aniche ; — De Edmond Muszak, de la section de Montigny-en-Ostrevent, avec Mlle Irène Polowczyk ;

Quoique nous soyons aujourd'hui cette organisation se dresser contre les menaces qu'elle croit voir contre la liberté syndicale, nous ne pouvons nous empêcher de songer à son attitude passée et présente à notre égard. Sans doute, n'attachait-elle tant de prix à cette liberté que parce qu'elle la croit en danger. Puisse-t-elle y réfléchir et essayer de réaliser ce que peut ressentir une organisation syndicale qui lutte pour son existence.

Quant à nous, nous nous sommes gardés depuis soixante ans des dangers, quelle que soit leur origine. Nous continuons à combattre, s'il le faut, contre qui que ce soit, pour conserver un syndicalisme libre, vraiment professionnel, sans attache politique ou patronale, dont la C. F. T. C. a été jusqu'à ce jour le plus pur témoignage.

Aux familles éprouvées nous adressons l'expression de nos chaleureuses condoléances.

Nous apprenons avec peine les décès de :

— François Soleil, fondateur, président et trésorier de la section d'Escaudain ; — Stanislas Wojkowiak, collectionneur de la section polonoise à Billy-Montigny ; — Philémon Blin, de la section de Vitry.

Quoique nous soyons aujourd'hui dans les circonstances tragiques que traverse actuellement l'économie française, la seule façon de relever le pouvoir d'achat des salariés et de sauver les institutions démocratiques est de réaliser un renforcement de l'autorité gouvernementale, de créer un Comité du Salut Public pour la Rabillement, et un Commissariat à la lutte contre le marché noir, dotés de pouvoirs exceptionnels ;

Il souligne que la liberté, rendue inopportunité aux marchés de la

côte, ont participé activement aux urnes élections. Mais, à la C. F. T. C. il n'est pas question de majorité ni de minorité, la C. F. T. C. agit en bloc, solidement unie par la même volonté de protéger et de faire la fois la démocratie, l'indépendance du syndicalisme et la dignité de la classe ouvrière.

Cependant, pour les minoritaires de la C. G. T., il n'en est pas de même et SINOT écrit dans leur défense :

« Les communistes, biensûr, et ce sont à eux que nous devons la faute de certaines mesures que nous trouvons enfermées ? »

De cette aventure dont nous sortirons partiellement, la syndicalisme dirigé par les rancunes qu'on aura fait naître un peu partout, sera la première victime.

« Des deux positions sont prises et de celles-ci, celle qui est la plus proche du problème syndical qui leur est propre, il a été démontré que sur les problèmes professionnels, et quelles que soient les divergences doctrinaires, il y a toujours moyen de trouver un terrain d'entente et d'aboutir à une solution qui parle soit faire abstraction de tout ce qui peut diviser pour ne retenir que ce qui peut unir... »

Et dans les temps troubles que nous avons traversés, il était confortant de constater qu'à sein de la classe ouvrière, il existait de ces "minorités" qui sont capables de faire évoluer modestement mais régulièrement les organisations qui se targuent d'être les seules à avoir droit de parole au nom des travailleurs.

Ces raccourcis que nous ne contestons maintenant faciliteront-elles des rapprochements ?

Conduisant alors la "minorité" communiste de la C. G. T. à une reconsideration de ses positions ?

Où, des positions sont prises et toutes cassure dans le mouvement syndical sont douloureuses pour les syndicalistes quels qu'ils soient.

Le grève elle-même nous a apporté de précieux enseignements.

Les mêmes matraques portant les mêmes coups aux camarades de la C. F. T. T.

SPECTATOR.

La Majoration pour tierce personne

Pour répondre à différentes demandes de renseignements, nos camarades trouveront, ci-dessous, les conditions d'application de la majoration en faveur des pensionnés ayant besoin du concours d'une tierce personne.

La majoration de 10.800 francs par an, accordée aux bénéficiaires d'une pension d'invalidité générale lorsqu'ils sont dans l'obligation d'avoir recours à l'assistance d'une tierce personne pour accompagner les actes ordinaires de la vie, n'est accordée qu'en cas d'affection entraînant un état d'invalidité permanent ou de longue durée telle que, par exemple, la cécité, la paralysie, la biaxialisation et, dans certains cas, le mal de Pott et les rhumatismes articulaires.

Par contre l'allègement momentané du dernier stade d'une maladie n'ouvre pas droit à cette majoration.

Il est spécifique, enfin, que les bénéficiaires d'une pension de vieillesse ou de veuve et les bénéficiaires d'une pension d'invalidité professionnelle ne peuvent prétendre, en aucun cas, à ladite majoration.

Réflexions sur la Sécurité Sociale Mines

LE LIBRE CHOIX DU DOCTEUR !

Tout arrive et pour avoir attendu longtemps, notre attente n'a pas été vaincue. Nous savons les difficultés qu'il a fallu surmonter pour mettre au point les textes définitifs et qu'ils ont fait l'objet d'études très poussées.

Le Décret d'application de la Sécurité Sociale dans les Mines prévu par le décret du 20 octobre 1947. D'autre part, les statuts types et réglements des différents organismes sont à l'étude et sortiront vraisemblablement sous peu.

La Sécurité Sociale ministre va, de ce fait, passer au stade de réalisations pratiques et prendre son essor.

Il va sans dire que nos positions vont à ce qu'il soit permis de revenir sur un point précis qui demeure, à notre avis, la pierre angulaire du système de soins de la Sécurité Sociale Mines.

Aussi bien, notre Congrès Fédéral National a confirmé les positions de nos syndicats de base en faveur du libre choix du Docteur. Nous savons, par ailleurs, que le décret du 26 novembre 1946 prévoit à l'article 88 :

« Le libre choix du praticien dans le cadre des médecins agréés par la Sécurité Sociale. »

Cette formule ne nous donne pas entièrement satisfaction, elle est en effet progressivement mise en application, mais nous espérons que ce qui empêche pas le corps médical d'en sortir.

Il va sans dire que nos préférences vont à la première formule qui entre dans le cadre de la résolution de notre Fédération, résultant dans une phrase lapidaire qui pour nous est tout ce qu'il y a de mieux.

En effet, le décret d'application suscite, pour nous, de nombreuses difficultés, elles apparaissent dans sa réalisation pratique.

Comment, dans ces conditions faire fonctionner dans le cadre de l'article 88 du décret du 26 novembre 1946 ?

Le examen objectif de la question il semble bien que plusieurs formules peuvent être envisagées.

La première : libéraliser complètement les médecins qui pratiquent les soins nécessaires avec toute l'attention dérobée.

Cette objection doit, à notre avis, être écartée résolument car elle se retrouve pour la clientèle ordinaire — libre choix total — ce qui n'empêche pas le corps médical d'en sortir.

Il va sans dire que nos préférences vont à la première formule qui entre dans le cadre de la résolution de notre Fédération, résultant dans une phrase lapidaire qui pour nous est tout ce qu'il y a de mieux.

Faire en sorte de donner au travailleur de la Mine le maximum de Sécurité Sociale dans le respect de la dignité de la personne humaine.

Et pour nous il ne peut y avoir de dilection humaine quand le travailleur n'a pas son libre arbitre dans le choix qu'il est appelé à faire pour lui et sa famille.

Nous ne méconnaissions pas les abus financiers qui a engorgé pour la Sécurité Sociale le libre choix du praticien et nous ne le défendons pas pour les

mêmes motifs que le corps médical.

Nous sommes de ceux qui pensent que sur ce terrain, l'éducation de la masse des affiliés est à faire, appuyée par un contrôle rigoureux et, le cas échéant, de sanctions.

Le médecin conseil peut, à cet égard, rendre d'appreciables services, non pas comme le voit communément le gendarme, mais comme la police médicale qui, au contraire, en plus de l'appréciation technique, sera soumise au conseil d'administration à tout effet.

Le troisième : où l'affilié fait choix du praticien une fois pour toutes et ne peut modifier son choix que dans le cas d'un changement de résidence ou départ du praticien.

L'objection majeure de ces systèmes se rapporte à la